



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/50

Date de convocation : 15 novembre 2024

Objet : Budget commune – Décision  
modificative n°4

Date d'affichage : 15 novembre 2024

Date de réunion : 21 novembre 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt et un novembre à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h12), Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe (à partir de 20h09), M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. MERCIER Michel, M. ROZIER Raphaël qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h11) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h08)

Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2024 concernant le budget investissement de la commune, détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-108 : Bâtiments Communaux	0.00 €	15 851.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-136 : Ecole primaire Dommartin	15 851.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>15 851.00 €</b>	<b>15 851.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 851.00 €</b>	<b>15 851.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Cela concerne la réaffectation de deux écritures comptables dans la bonne opération (de l'opération 136 à l'opération 108).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget commune 2024 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/11/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20241121-2024-50-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024